

Résolutions

1. Qu'un cours sur les religions du monde soit offert dans tous les endroits où existe un enseignement confessionnel d'une religion, qu'il s'agisse, par exemple, d'un séminaire, d'une yeshiva, d'une madrassa, d'un matha hindou ou d'un monastère bouddhiste, à condition que ce cours ait été approuvé par la plus haute instance de cette religion.
2. Que la violation de la sainteté des écritures d'une religion, quel qu'elle soit, est comparable à la violation de la sainteté des écritures de toutes les religions.
3. Que les religions du monde doivent se rassembler pour rédiger une Déclaration universelle des droits de la personne émis par les religions du monde, qui comprendrait leur vision de l'épanouissement humain, et qui s'ajouterait à la Déclaration des Nations Unis.